

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

19 Juin 2019

Le mercredi 19 Juin 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 14 juin 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : AUZAL Jean-François, TOURAINE Jean-Louis, RABATEL Thérèse, GUILLAND Stéphane,

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 19 juin 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Nous avons le quorum, nous allons donc commencer notre Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 30489 – Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville – volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d’investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement – Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

C’est un dossier assez classique que l’on a l’habitude d’avoir dans le cadre de la programmation financière du volet du contrat urbain de cohésion sociale.

Il s’agit de la GSUP qui permet de soutenir des actions d’amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Exceptionnellement, nous avons dans ce dossier de GSUP un soutien pour deux associations : l’UFCS et l’ADES. Nous connaissons bien l’ADES qui intervient dans le cadre de la médiation santé notamment sur la résidence Albert Laurent.

Pour le volet plus classique de la GSUP, ce sont des subventions pour le bailleur Grand Lyon Habitat pour différentes actions sur l’ensemble des territoires.

Le montant global de cette programmation s’élève à 300 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

3. 30278 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Vous savez ô combien le monde associatif est important pour notre société au travers des différentes actions de proximité pour les habitants en favorisant notamment la mixité, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

Nous sommes concernés pour deux associations principalement, une qui est directement en lien avec le territoire puisqu'il s'agit du centre social Laënnec qui fête en ce moment son centenaire et une autre, domiciliée sur le 3^{ème} arrondissement, qui est bien connue de notre arrondissement puisqu'elle organise ses journées autour de la culture corse dans l'espace citoyen.

Je vous remercie de bien vouloir adopter l'ensemble de ces subventions pour un montant total de 61 600 euros.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. 30626 – Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros – enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) – approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Au niveau du Fonds d'Intervention Culturel, il y avait déjà un certain nombre de structures qui avaient demandé une aide financière, que l'on a accordée en janvier, mars et mai et là, on en a 41 au titre de la ville qui sont demandées.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il y en a 3 :

- Le collectif INVIVO, rue Saint Maurice, qui fait un travail de recherche sur la toute petite enfance et travaille avec le Théâtre Nouvelle Génération, qui avait reçu 2 000 € en 2018 et à qui on propose 2 000 € encore cette année.

- La Compagnie On Off, rue Wakatsuki, qui est engagée dans la promotion de la culture sourde et qui est associée avec le NTH8, qui a reçu 5 000 € l'année dernière et à qui on repropose 5 000 € cette année.

- Le Kastôr Agile, rue Wakatsuki, qui est une compagnie théâtrale issue du collectif Les Trois Huit, qui travaille dans l'accompagnement de jeunes professionnels et qui propose des interventions en particulier sur notre territoire au centre Léon Bérard. La subvention reçue en 2018 était de 11 000 € et il est proposé 9 000 € pour cette année.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 30609 – Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Une enveloppe budgétaire de la Direction des affaires culturelles permet d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

En ce qui nous concerne, il s'agit du Musée urbain Tony Garnier, que tout le monde connaît bien, qui organise dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Tony Garnier une exposition qui va démarrer au mois de septembre 2019, pour une durée de 15 mois, qui s'appellera « Tony Garnier, l'air du temps », destinée à apporter une lecture nouvelle de l'œuvre de cet architecte.

Le musée va mettre en place des partenariats, un dispositif de médiation culturelle autour de dix grandes thématiques, sous les formes les plus adaptées à la diversité des publics : des parcours urbains, des balades exploratoires, des conférences, mais aussi des enquêtes ludiques et des expériences de pratique artistique. Par ailleurs, un nouvel ouvrage sur Tony Garnier va être édité à cette occasion.

Afin de permettre au Musée urbain de mener ce projet à bien, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 10 000 € sur un budget prévisionnel d'exposition de 177 000 €, ce qui va impliquer la signature d'une convention d'application financière spécifique.

Je pense que tout le monde sera d'accord pour soutenir le musée sur cette action puisque l'on connaît le travail important qui est réalisé par sa directrice et tous les membres du Conseil d'administration.

Si cela vous agréé, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets cette subvention au Musée Tony Garnier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 30557 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 11^e édition du festival « Jazz sur les places », du 12 au 15 septembre 2019 – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- L'association Jazz sur les places, dont le siège social est dans le 8^{ème}, rue Léo et Maurice Trouilhet, organise la 11^{ème} édition du festival « Jazz sur les places », du 19 au 22 septembre 2019.

C'est une association qui a été créée en 2010 et dont le principal objet est de créer un festival de jazz dans le quartier Saint Georges de Lyon et sur les Berges de Saône.

Il est proposé une subvention de 1 000 € par la Ville de Lyon pour assurer cette organisation.

Si ces conditions vous conviennent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette proposition.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 30554 – Programmation de la Fête de la Musique 2019 – Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros – Approbation de conventions types – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- Vendredi soir, Fête de la musique, dans toute la France, à Lyon et dans le 8^{ème} en particulier.

Sur notre arrondissement est prévu un certain nombre d'événements, en particulier un organisé par la MJC de Monplaisir au niveau du Clos Layat puisque c'est son antenne l'espace des 4 vents qui permet de faire l'événement, une scène sonorisée par des professionnels du métier à disposition de groupes amateurs locaux.

L'association Orage Production cette année anime le Jardin de l'Institut Lumière avec une scène présentant ses coups de cœur rock et pop, mais également de la variété et de la chanson française et un spectacle dédié au jeune public.

Les subventions demandées pour ces deux associations sont de 1 200 € et 800 €.

Ce n'est pas dans la délibération, mais il y aura également une scène dans le square de la mairie, avec différentes animations, ainsi qu'à l'hôpital Saint Jean de Dieu, qui tous les ans organise aussi un petit événement dans ses murs à l'occasion de cette Fête de la musique.

En raison de l'intérêt global de ces activités, je vous propose d'allouer ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 30490 – Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise – Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Direction du Développement Territorial

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération assez habituelle dans le cadre de la programmation au titre du contrat de ville de demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales.

Nous sommes concernés pour le 8^{ème} pour un poste de chargé de mission développement social, où nous sollicitons de l'État un financement à hauteur de 7 000 € et un certain nombre de financements aussi liés à la mise en œuvre du volet sécurité-prévention de la convention territoriale au titre duquel un certain nombre de montants sont sollicités auprès de l'État.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

9. 30587 – Lyon 8^{ème} – Approbation d'une convention tripartite relative à la gestion des fluides au Cimetière de la Guillotière Nouveau, suite à la mise à disposition de biens immobiliers par la Ville au Syndicat intercommunal « Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise » (P.F.I.A.L.) et à leur gestion par le Pôle Funéraire Public (P.F.P.) – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'approuver une convention entre les Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) et la Ville de Lyon, relative à la gestion des fluides du cimetière de la Guillotière par le Pôle Funéraire Public.

Je ne vais pas entrer dans le détail de la délibération que vous avez bien évidemment tous lue.

Il nous est demandé d'approuver cette convention tripartite pour la gestion des fluides du cimetière de la Guillotière, entre la Ville, les Pompes Funèbres et le Pôle Funéraire Public.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 30625 – Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées – Direction de l'Éducation

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Afin de renforcer son aide aux plus démunis et de poursuivre ses efforts engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et particulièrement dans la restauration scolaire, la Ville de Lyon souhaite conventionner avec trois associations habilitées, qui sont en mesure de réceptionner directement les dons alimentaires depuis la cuisine centrale ou les restaurants scolaires et de procéder à leur distribution.

Il s'agit des Restos du cœur du Rhône, du Chaînon manquant et de la Fondation Armée du Salut Arche de Noé.

Par ailleurs la Ville de Lyon souhaite aussi utiliser une plateforme internet gratuite, développée par la Banque Alimentaire du Rhône, ProxiDon, afin de permettre à un maximum d'associations d'accéder facilement aux dons alimentaires grâce à un système d'échange simple associé à la géolocalisation.

Je vous remercie mes chers collègues de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je trouve que ce rapport est effectivement quelque chose de très important. La solidarité bien sûr et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des objectifs essentiels. Dans les écoles, cela fait partie aussi des objectifs éducatifs de travailler avec les enfants pendant le temps scolaire. J'ai la chance d'être dans une école où il y a un composteur qui permet de limiter ce gaspillage, notamment la masse de déchets jetés à la poubelle. On y met ce qui vient des assiettes des élèves, mais aussi les plats non consommés, notamment les entrées crues qui n'ont pas été consommées par

les élèves et qui, en fin de repas, partent donc à la poubelle.

Évidemment, que l'on recycle ce qui se trouve dans les assiettes des élèves paraît tout à fait normal, mais que l'on mette à la poubelle ce qui était prévu et qui n'a pas été consommé, c'est toujours quelque chose de difficile.

Ce que nous propose ce rapport, avec la possibilité de récupérer ce qui n'a pas été consommé par les élèves est effectivement essentiel dans cet objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire.

On pourrait aussi aller plus loin, je pense que c'est quelque chose qu'il faut étudier et j'en discutais récemment au cours d'un comité de pilotage avec la représentante territoriale de la Ville à la direction de l'Éducation, c'est la question de la taille des portions. On sait que d'un restaurant scolaire à un autre les habitudes sont différentes, par exemple dans certains établissements on manque de pain à la fin du repas et dans d'autres on va avoir tendance à en jeter, et tout cela dépend des habitudes, de la sociologie, de plusieurs facteurs.

Si on se livrait à une étude et à des pesées de ce qui part à la poubelle chaque jour, on pourrait voir ensuite avec le prestataire Elior la possibilité d'approvisionner les restaurants scolaires en fonction de leurs besoins réels et cela contribuerait aussi à cette lutte contre le gaspillage alimentaire.

Là, on a une solution qui nous est proposée, mais il ne faut pas se faire d'illusions, les associations sont très volontaires et pleines de bonne volonté, mais aller récupérer ce qui va rester dans les 200 écoles de la ville ce sera toujours quelque chose de très difficile donc je crois qu'il faut jouer vraiment sur tous les leviers à la fois. On peut imaginer qu'en cas de gros problème, une classe qui part en sortie qui n'a pas annulé les repas, etc., on puisse faire de la récupération facilement, mais à la marge on va rester encore sur des aliments qui partiront à la poubelle ou au composteur. Ce serait bien d'ailleurs de voir si M. LEVY peut nous dire si des projets de

composteurs dans les écoles sont prévus dans le 8^{ème}, il y en a une dizaine en cours à Lyon.

D'un point de vue pratique et éducatif, c'est une démarche très intéressante dans laquelle on s'engage. Bien sûr on votera ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- En effet, il y a bien des projets de composteurs dans le 8^{ème} arrondissement, soit dans les écoles et je sais notamment qu'il existe un projet avec les parents d'élèves de la future école Simone Veil d'un composteur qui sera installé à proximité de l'école. Vous savez comme moi que la question des composteurs pose aussi parfois la question de la capacité d'accueillir le composteur de manière à éviter les problèmes de propreté, d'hygiène, que vous connaissez très bien. Par exemple l'école Paul-Émile Victor avait déjà travaillé sur la mise en place d'un composteur dans l'école et ils ont dû abandonner pour ces raisons-là. En tout cas, cette question sera abordée.

L'autre point sur lequel on accentue le travail auprès des familles, c'est tout simplement faire en sorte que la commande de celles-ci colle au plus près de la commande faite auprès de la cuisine centrale justement pour éviter les déchets. Dans le cadre du prochain marché, il y aura un travail qui sera mené avec le futur prestataire pour être au plus près de la commande.

À partir de la rentrée il y a un certain nombre d'outils notamment numériques qui permettront aux familles de pouvoir commander et d'avoir les délais les plus courts possible par rapport à la commande et surtout l'annulation de celle-ci. L'idée, c'est donc plutôt de travailler sur le fait de réduire les déchets liés aux absences et aux erreurs de commandes dans les écoles.

Vous savez aussi qu'il y a d'autres travaux et d'autres réflexions qui sont en cours notamment sur les déchets et je pense par exemple aux barquettes et à la question du plastique autour des barquettes, la cellophane qui génère beaucoup de déchets et de problème de traitement des ordures. L'idée, c'est de travailler également, dans le cadre du prochain marché, pour réduire cette question liée aux barquettes.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. 30561 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 744 471,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 69 logements PAM située 249-251, avenue Berthelot et 6-8, rue des Hériveaux à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Alliade Habitat nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 744 471 €, afin de réaliser une opération de réhabilitation de 69 logements PAM située 249-251, avenue Berthelot et 6-8, rue des Hériveaux.

En contrepartie de cette garantie, Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables. La surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 4 570,46 m².

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Non).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Vous êtes contre la réhabilitation ? Vous préférez que les gens continuent à vivre dans la misère ?

Vote à l'unanimité.

12. 30488 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros – Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la précédente délibération en faveur de l'accès aux droits des citoyens, la prévention et la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et toutes formes de discriminations.

Aujourd'hui il vous est proposé d'examiner d'autres projets et d'accorder une subvention de 40 400 € en faveur d'associations qui œuvrent sur l'ensemble du territoire de notre collectivité. Je vous épargne la lecture linéaire de ces structures et associations pour ne citer que le Théâtre du Grabuge qui œuvre sur notre arrondissement, pour un montant de 3 000 €.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous sommes contre les discriminations et nous allons voter contre cette proposition. Pourquoi ? En effet, cette discrimination que vous nous proposez, c'est une discrimination restrictive. Je vais essayer de vous le montrer par un ou deux exemples. Ce n'est pas possible de sélectionner les discriminations que l'on ne veut plus voir. Nous voulons, nous, que l'on supprime toutes les discriminations.

Il y a par exemple la discrimination par l'âge. On dit couramment qu'à partir d'un certain âge, on ne peut plus travailler. C'est faux, c'est de la discrimination. Ce qui est bon c'est de laisser la liberté aux gens de prendre leur retraite quand ils le veulent et de travailler comme ils le peuvent et comme ils le veulent.

Dans le premier paragraphe, vous dites que vous êtes contre toutes les discriminations et déjà je pense que ce n'est pas vrai. Quelques petits exemples. On a parlé de l'âge, il y a de la discrimination, et là je vais m'attirer certainement des reproches, hommes femmes. Est-ce qu'il y a vraiment une discrimination ? Il n'y a pas de discrimination peut-être, mais il faut bien admettre que la femme est différente de l'homme. Ce n'est pas moi qui le dis, il y a XX et XY, c'est scientifique et ce n'est pas du tout péjoratif pour la femme. Actuellement, on aurait même plutôt l'impression que la femme est en train de prendre le pouvoir et de nous diriger vers le matriarcat. Vous voyez, je suis admiratif.

Un exemple quand même qu'il faut bien soulever. Je vous raconterai une petite anecdote qui m'est arrivée avec mon collègue et ami Jean-Louis TOURAINÉ, c'est le fameux « sauf », écrit en majuscules, parfois avec des dessins, de la couleur. Ce « sauf » que l'on voit écrit presque partout. On le voit sur les panneaux où il y a écrit par exemple « sens interdit » et en dessous il y a « sauf ». Alors on a des petits dessins, un vélo, des patins à roulettes, etc., on n'a pas encore pu mettre tout ce que l'imagination amène à pouvoir circuler sans respecter le Code de la route, en grillant le feu rouge systématiquement et maintenant pour les trottinettes électriques, cela passe en trombe sans s'arrêter. Le « sauf » ne devrait pas exister.

Un jour, j'ai dit à mon ami et collègue Jean-Louis TOURAINÉ, « c'est malheureux, une jeune fille a été tuée du côté de la place Ambroise Courtois, sur le cours Albert Thomas, par un véhicule qui venait en sens interdit. » Il me dit, « c'est lamentable, ce n'est pas normal ». Je lui dis qu'il ne faut pas faire circuler certains types de citoyens en sens interdit et il me

dit que par exemple les vélos ne circuleront pas en sens interdit, ils vont circuler à contresens. Je lui dis que si c'est à contresens, ils ne sont pas dans le bon sens, il me dit que si parce que l'on a décidé comme cela. J'ai dit que cela n'avait pas de sens. (*Rires*).

Pour conclure et ne pas vous importuner plus longtemps mais j'ai essayé de vous faire sourire sur un sujet qui nous tient à cœur, car on est contre toutes les discriminations et il y en aurait bien d'autres à donner, avec un grand regret et beaucoup de peine, on va voter contre cette proposition.

M. LE MAIRE.- Cela donne du sens. J'ai cru que c'était Raymond Devos pendant un petit moment. Merci pour ce petit moment.

D'autres demandes de parole ? Madame TAZDAIT.

Mme TAZDAIT.- Je ne sais pas si cela mérite une réponse, mais je voulais rappeler tout de même, pour être sérieux, qu'il y a une loi de 1972 qui condamne toutes discriminations, donc pour ne pas aller en prison il vaut mieux ne pas être raciste.

Sur la question des femmes, ici nous sommes dans une assemblée politique et je dois rappeler qu'il y a la loi sur la parité qui impose qu'il y ait une femme et un homme sur les listes électorales pour que l'on puisse siéger au même titre que les hommes et si elle n'existait pas, je ne crois pas que nous serions si nombreuses autour de la table et que dans les discussions actuelles nous serions même autour de la table des négociations.

Les discriminations hommes femmes, il en existe beaucoup, je rappellerai les inégalités salariales. À la Ville de Lyon nous sommes pratiquement à 100 % d'intégration pour les hommes et les femmes. Il y a des femmes qui sont moins payées que les hommes, mais ce sont des questions de filières et de choix de certains postes plus masculins et techniques qui sont mieux payés. Sur l'égalité on y est, mais il faut donner l'exemple aux autres et notamment aux entreprises privées.

J'aimerais quand même qu'autour de cette table on soit responsable de ses propos et que l'on ne dise pas n'importe quoi qui peut être agressif pour certaines oreilles et que l'on ne dise pas que certains citoyens auraient des profils particuliers.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

13. 30440 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est une délibération habituelle. Comme chaque année, en plus des prestations que la Ville de Lyon propose directement, notre collectivité apporte également son soutien à un ensemble d'organismes et associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté. Il s'agit de l'aide alimentaire, l'accueil de jour, la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social, la santé des personnes SDF ou de l'aide aux personnes handicapées ainsi que la prise en compte de problématiques des personnes âgées, et la liste est longue.

Il vous est proposé mes chers collègues d'accorder une subvention de 1 380 070 € et d'autoriser la signature des conventions de financement.

Pour notre arrondissement, nous sommes particulièrement concernés par les Restaurants du Cœur, 58 cours Albert Thomas, pour le fonctionnement global, à hauteur de 50 000 €, Les Petits Frères des Pauvres, 2 rue St Gervais, à hauteur de 10 000 € pour l'accueil de jour pour les personnes de plus de 50 ans, l'A.R.H.M, 290 route de Vienne, qui bénéficie de 2 subventions, 3 250 € pour le fonctionnement du centre d'action contre l'isolement et le suicide et de 14 000 € pour le fonctionnement de l'unité d'interface psychiatrique.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 30478 – Dispositif Trait d'Union – Attribution de subventions à divers clubs sportifs – Approbation de conventions d'application – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est la première dotation du dispositif Trait d'Union, nouveau dispositif d'accompagnement et de subventions en direction des clubs amateurs. Ce dispositif a été présenté le 21 décembre 2018 dans les salons de l'Hôtel de Ville et il a depuis fait l'objet d'une première délibération le 9 janvier en Conseil d'arrondissement.

Les clubs avaient jusqu'au 30 mars pour déposer leur dossier. 70 demandes sont arrivées à la Direction des Sports et au final 37 dossiers ont été retenus lors de la première réunion d'arbitrage qui s'est réunie le 29 avril dernier.

Une seconde session est prévue avec comme date butoir le 15 juin pour déposer les dossiers et la réunion d'arbitrage aura lieu le 11 juillet prochain.

Pour revenir à cette première délibération relative à la première dotation, je vous invite à vous rendre à la page 15 de la délibération où vous trouverez la liste des clubs du 8^{ème} qui ont été retenus, avec le montant attribué :

- FC Lyon Football, 5 000 €
- Lyon Sprint Évolution, Cyclisme, 5 000 €
- ASUL Lyon 8^{ème} Tennis de table, 2 500 €
- Compagnie d'Armes de Lyon, Projet 1, Sport santé, 2 500 €
- Compagnie d'Armes de Lyon, Projet 2, Handicap, 2 500 €
- Académie Lyon Métropole Gymnastique, 5 000 €
- Convention Gymnique de Lyon, 5 000 €.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider ces subventions Trait d'Union et les conventions qui les accompagnent.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. 30687 – Gymnase Mado Bonnet – Aménagement de locaux et installation d'un bâtiment modulaire – Opération n° 08286004 – avenue Paul Santy 69008 Lyon – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 – Programme 00004 – Direction de la Construction

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Lyon souhaite engager des travaux au sein du gymnase Mado Bonnet, situé rue Paul Santy, équipement où évolue notamment, malheureusement pour M. MORIN, l'équipe de basket féminine de l'ASVEL :

- agrandissement de vestiaires avec réorganisation des espaces douches et installation de nouveaux équipements,
- aménagement de 2 bureaux et remise en peinture des circulations, dans la zone réservée aux joueuses et au staff de l'équipe,
- création d'une loge VIP au niveau supérieur des tribunes Nord,
- édification d'un espace réceptif extérieur en éléments modulaires.

L'idée, c'est que les travaux se terminent à la fin 2019.

Le montant global des travaux estimé à date est de 650 000 € TDC, montant qui sera certainement révisé à l'issue des travaux.

Je vous propose de valider ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Il faut noter que Lyon Basket féminin est champion de France cette année, mais on peut aussi le dire pour l'OL féminin, pour les rugby *women* du LOU. C'est vrai que les femmes commencent vraiment à prendre une place très importante, mais on va tous s'en réjouir.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. 30616 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés – ADPM) pour la réalisation de l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette » - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés – ADPM), qui chaque année réalise l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette », avec des animations sur un certain nombre de marchés de la ville, pendant la semaine du 17 au 22 septembre. Dans le 8^{ème} nous serons concernés par le marché de la place Ambroise Courtois, en lien avec l'association Mon Marché Mon Plaisir, le mardi 17 septembre matin.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver cette subvention de 10 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. 30486 – Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite « Déclaration de Paris » dans le cadre de « Villes sans sida – les villes s'engagent » - Direction du Développement Territorial

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le dernier projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes qui a été adopté pour la période 2018/2028 a fixé des objectifs concernant la réduction des risques et la prévention en matière de santé.

Cette stratégie de santé publique s'articule autour de 3 grands thèmes :

- le VIH/sida : la Ville de Lyon souhaite poursuivre le dépistage en direction des publics les plus précaires, l'information et la prévention auprès des populations les plus vulnérables.

- les addictions et la toxicomanie : là aussi, la Ville de Lyon souhaite privilégier des actions de prévention notamment concernant la consommation, la sensibilisation et l'information ainsi que l'accompagnement des personnes qui sont concernées vers le soin et le soutien des familles.

- la souffrance psychique : une attention particulière est portée sur la santé mentale. Dans le 8^{ème} et sur la Ville de Lyon également, nous sommes en dotation d'un conseil local de santé mentale auquel nous sommes un certain nombre d'élus à participer régulièrement.

Pour le 8^{ème}, sont concernées par cette délibération plusieurs associations :

- DA TI SENI

- ADHEC, Association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C.

Également, dans le cadre de la lutte contre le sida, un mouvement a été créé avec une « Déclaration de Paris » auquel la Ville souhaite s'associer, qui concerne ce que l'on appelle le mouvement des « 90-90-90 » qui se constitue de la manière suivante :

- 90 % des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique

- 90 % des personnes connaissant leur séropositivité sont sous traitements antirétroviraux

- 90 % des personnes sous traitement antirétroviraux ont une charge virale indétectable.

L'objectif est que l'on arrive, en étant signataire de cette charte, à augmenter dans ces quotas.

Si ces dispositions vous agrément, je vous propose de pouvoir autoriser la Ville de Lyon à participer à la fois à cette charte et à attribuer des subventions aux associations concernées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. 30453 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros – Autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit aujourd'hui de voter les subventions aux associations développant des actions auprès de nos seniors dans l'arrondissement.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon développe une politique assez accentuée de lutte contre l'exclusion et l'isolement et pour cela nous soutenons financièrement les actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées.

Dans le 8^{ème}, nous sommes concernés par plusieurs actions :

- Présence 8^{ème} Rhône,
- Polydom,
- Régie de quartiers EUREQUA avec son action « Mobiseniors »

notamment,

- Centre social Mermoz,
- Les Troubadours du 8^{ème},
- Un Moment de détente,
- Club de l'amitié des aînés de Monplaisir,
- Au plaisir de tous, résidence Chalumeaux.

Le montant total est de 80 860 €.

Si cela vous agrée, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix.

M. PELAEZ ne prend pas part au vote puisqu'il milite dans une association qui travaille pour les personnes âgées.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. 30485 – Attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros à la MJC Laënnec Mermoz, sise 21 rue Genton à Lyon (8^{ème} arrondissement) pour l'équipement de sa salle de spectacles – Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs ;

Lors du précédent Conseil, nous avons approuvé un certain nombre de travaux pour la MJC Laënnec-Mermoz, notamment la mise en œuvre d'une passerelle scénique, le remplacement d'une centrale de traitement d'air, la mise en accessibilité et en conformité incendie et le remplacement des gradins mobiles.

À travers la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, d'un montant total de 30 000 €, il vous est proposé de procéder au remplacement des sièges pour la salle de spectacle.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. 30628 – Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon met en œuvre un certain nombre d'actions éducatives dans les écoles dites en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et les écoles primaires en environnement difficile. Pour cela, elle s'appuie sur une structure associative qui s'appelle la Caisse des écoles qui permet de récolter notamment des fonds de l'État et pour notre arrondissement un peu plus de 100 000 €, et met en œuvre également un certain nombre de personnels pour la mise en œuvre de ces dispositifs.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles qui régit ces relations qui nous permettent de bénéficier de fonds de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Avez-vous des questions diverses ? Madame AUZIAS.

Mme AUZIAS.- Je voudrais parler d'un problème apparemment qui se situe à côté du collège Alice Guy. Il y a des riverains qui sont excédés par l'attitude de certains élèves du collège. Il y a des dégradations au niveau des immeubles, entre autres 21 et 23 rue Paul Cazeneuve. Les élèves rentrent dans les garages, apparemment ils ont abîmé la ventilation du garage, ils ont détruit des grillages. Non seulement ils abîment les copropriétés d'à côté, mais en plus de cela ils insultent allègrement les habitants. Apparemment ce sont des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} connus par le CPE du collège. Ils insultent les habitants, ils iraient jusqu'à leur jeter des pierres, essayer de les faire tomber. Ils passent en trottinette et il paraît qu'ils ont fait tomber une personne.

La copropriété a alerté la mairie, il y a deux courriers qui sont partis le 25 mai et le 17 juin, au niveau de la mairie de Lyon pour demander que des travaux soient faits entre le collège et la copropriété du 21 pour qu'ils remettent un grillage pour empêcher les élèves d'entrer dans la copropriété. Les habitants ont déposé plainte. Il paraît qu'il y a eu plusieurs plaintes de déposées au commissariat. Ils sont excédés, ils en ont un peu assez et ils voudraient que cela cesse.

La copropriété a demandé aussi qu'une caméra soit installée en face de l'immeuble du 21 pour arriver à voir qui détruit volontairement les biens d'autrui.

M. LE MAIRE.- Merci. On prend note de tout ce que vous avez dit. Ce qui serait bien aussi ce serait d'avertir la Métropole car les collèges sont de la responsabilité et de la compétence de la Métropole et normalement ils sont aussi sous le contrôle de l'Éducation nationale. Après, les parents ont également un rôle à jouer.

Merci pour toutes ces informations. On en connaissait certaines, vous en rappelez d'autres. On regardera ce qu'il est possible de faire dans ce collège qui est beaucoup trop petit, je l'ai dit dès le début et nous en subissons les conséquences aujourd'hui.

D'autres demandes de parole ? Monsieur DESBOS.

M. DESBOS.- C'est un établissement modeste en termes de capacité, qui est plutôt très bien tenu et qui est un modèle. Il y a encore deux ou trois jours c'est le Département de la Drôme qui est venu rendre visite et qui a trouvé que l'établissement était très bien.

Concernant les incivilités peut-être qui sont faites par certains élèves, je n'aimerais pas que ce soit l'image totale qui soit donnée de ces élèves qui sont à l'intérieur de l'établissement. C'est peut-être une toute petite minorité. La copropriété dont vous vous faites la porte-parole, j'ai rencontré plusieurs fois les personnes, j'ai fait venir des agents de la Métropole pour voir s'il y avait des aménagements possibles. Nous, on n'équipe pas de caméras les rues pour surveiller les enfants, en principe ce sont les adultes qui surveillent les enfants, ce ne sont pas les caméras, je crois que c'est un principe qui est très important. Après, on ne filme pas non plus la rue.

S'il y a quelques enfants qui se sont introduits dans la copropriété, il faut prendre contact directement avec la principale du collège qui suit plutôt bien ces enfants, elle les recadre, elle leur donne une punition adaptée et en général, cela se termine plutôt pas mal.

Mme AUZIAS.- Là, apparemment cela ne se termine pas vraiment très bien. On m'a envoyé les courriers que la copropriété a envoyés à la mairie de Lyon et ils demandent aussi qu'aux heures de sortie des élèves il y ait plus de policiers qui passent. C'est pour cela que j'en ai parlé parce que cela concerne peut-être la Métropole, mais la vie des habitants cela concerne aussi la mairie. Apparemment les problèmes existent, il ne faut pas se voiler la face. C'est peut-être une infime partie des élèves qui font cela, mais essayons de rendre la vie facile aussi aux riverains.

M. DESBOS.- C'est aussi une infime partie des riverains. Quand vous êtes dans une ville, forcément vous êtes en proximité avec des élèves. Il y a deux ou trois riverains, ce sont toujours les mêmes, ils ont des propos qui sont assez excessifs, ils sont plus proches des propos de M. MORIN que des propos que l'on peut entendre des parents d'élèves ou des habitants. Je les trouve un peu excessifs par rapport à la cohabitation de l'établissement.

J'invite d'ailleurs tout le monde à visiter cet établissement. Présentez-vous devant l'établissement et vous verrez que quand les enfants entrent ils bougent et c'est normal, ils font un peu de bruit mais ce sont des enfants. Je ne peux pas entendre que ce soit des sauvages, des délinquants. Je pense que tout contribue au sein de l'établissement à apaiser la situation, c'est entre adultes que cela doit se résoudre et les copropriétaires peuvent très bien rencontrer Madame la principale.

Après, les enfants sont des enfants et même un adulte a le droit de reprendre un enfant quand il fait une bêtise. S'ils en trouvent un dans le garage, ce n'est pas hyper scandaleux qu'un enfant entre dans un garage par curiosité. Il y a une cohabitation, plutôt que « monter tout de suite dans les tours » et déposer plainte parce qu'un enfant est entré dans l'enceinte d'une copropriété. Je pense que c'est disproportionné.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions diverses ? *(Non)*

Je vous remercie de votre participation. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 54.)